

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 9 Avril 2018

Date de convocation : 4 avril 2018

Nombre de Conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 15

Procurations : 4

L'an deux mille dix-huit, le neuf avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

**PRÉSENTS :** Marc CANTON, Michel AURIGNAC, Martine BERT, Corinne BIRA, Marie-Françoise CAPELANI, Jean-Jacques CLAVERIE, Delphine CRASPAY, Jean-Marc DOURAU, Georges GUILHAMET, Guy LABARRERE, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT, Marie-Gabrielle MONSET, Patrick MOURA, Corinne PANATIER.

**EXCUSÉS :** Antoine CUYAUBERE, Marie-Joëlle DEBATY, Michel LAUVAUX, Michèle NAVARRO

**PROCURATIONS :** Antoine CUYAUBERE à Marie-Françoise CAPELANI, Marie-Joëlle DEBATY à Martine BERT, Michel LAUVAUX à Guy LABARRERE, Michèle NAVARRO à Sandrine LARBIOUZE

**Secrétaire de séance :** Marie-Françoise CAPELANI

## DÉLIBÉRATION N° 2018-32 : Participation aux frais de fonctionnement Unité Locale pour l'Inclusion Scolaire de Nay

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il a reçu un courrier de la commune de Nay lui demandant une participation financière aux frais de fonctionnement de l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire de Nay pour l'inscription de deux élèves dont la famille vit à Asson.

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le montant de la contribution que versera la commune d'Asson à la commune de Nay pour l'année scolaire 2017-2018, soit 1 000 € pour les deux élèves.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DÉCIDE** de fixer à 1 000 € le montant de la contribution de la commune aux frais de fonctionnement de l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire de Nay pour l'inscription de deux élèves pour l'année scolaire 2017-2018.

**AUTORISE** le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

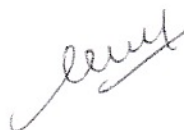
VOTE

<b>POUR</b>	<b>19</b>
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire



L'ADJOINT DÉLÉGUÉ

Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 11/04/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 11/04/2018